

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00223

Numéro SIREN : 451 321 335

Nom ou dénomination : CARREFOUR HYPERMARCHES

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2020 sous le numéro de dépôt 19023

**CARREFOUR HYPERMARCHES**  
SAS au capital de 6.922.200 euros  
Siège social : EVRY (91002) – ZAE Saint Guénault – 1 Rue Jean Mermoz  
451 321 335 RCS EVRY

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES  
DU 03 NOVEMBRE 2020**

Les soussignées :

- |   |                |
|---|----------------|
| - <b>CARREFOUR FRANCE SAS</b> , (siren 672 050 085)<br>propriétaire de    | 56.576 actions |
| - <b>GUYENNE ET GASCOGNE SAS</b> , (siren 780 130 118)<br>propriétaire de | 6.805 actions  |
| - <b>HYPARLO SAS</b> , (siren 779 636 174)<br>propriétaire de             | 5.841 actions  |
- représentées par Monsieur Rami BAITIEH,  
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

---

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 69.222 actions

En leur qualité de seuls associés détenant la totalité des actions composant le capital social de la société **CARREFOUR HYPERMARCHES**,

Monsieur Bruno LEBON intervenant également aux présentes

Après avoir :

indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

**En matière ordinaire**

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales,

constaté que le quorum est atteint pour le vote des décisions objet des présentes,

pris connaissance des documents suivants :

- le texte des décisions proposées.

Ont statué sur les décisions suivantes :

RB

PL

## **EN MATIERE ORDINAIRE**

2

### **PREMIERE DECISION**

Les associés, après avoir pris acte de la démission de Madame Marie CHEVAL de ses fonctions de Président à compter de ce jour, nomment en qualité de nouveau Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Monsieur Bruno LEBON.

Le Président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires et ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Bruno LEBON déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité.***

### **SECONDE DECISION**

Les associés confèrent tous pouvoirs :

- au président, à Mesdames Carine ZIMOLONG et Marianne PILLET, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes, statuts mis à jour ...)
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Ils confèrent plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 Rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffe, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés et au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité.***

Le présent procès-verbal est signé par les associés et le nouveau président.

Fait à Massy, le 03 novembre 2020.

**Rami BAITIEH**  
représentant les sociétés  
**CARREFOUR FRANCE**  
**GUYENNE ET GASCOGNE et HYPARLO**  
associés

**Bruno LEBON**  
Nouveau président